



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 février 2016

L'an deux mil quinze, 22 février 2016 à 20 h 30, les membres du conseil légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Madame DELAUNAY Catherine, Maire.

**PRESENTS:** Mesdames J.DUBOST, L. MARTIN-THIMOLEON, M.KADOUCH, M.VIAUX  
Messieurs D.BROQUET, JC CHARBIT, S FILLION, X.BOURDIN,JP  
CHAUVIN, Y MERLE, M.DUFAYS, D CABIT  
JC CHARBIT procuration JP .CHAUVIN  
D.DUPONT-MESRALI, procuration C. DELAUNAY  
G TOLLET, procuration J.DUBOST  
D. CABIT, absent excusé

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Laurence MARTIN-THIMOLEON

Madame le Maire procède à l'appel. Madame MARTIN-THIMOLEON est désignée secrétaire de séance.

### **1/ Présentation de l'Association Pouces d'Yvelines.**

Il s'agit de créer un dispositif d'auto stop organisé. Pour s'inscrire à l'association, il est indispensable de présenter une pièce d'identité, une charte est alors signée, un macaron donné.

La collectivité est responsable de la création et de la matérialisation des arrêts. Le coût est estimé à 25 centimes par an et par habitant, soit 300 euros pour notre commune. L'association a reçu 50 000 euros de la Région, 12 communes (notamment autour de THOIRY) y sont déjà inscrites.

La montée et la descente des passagers se fait sur des emplacements, une délibération est nécessaire pour la mise en place de l'arrêt. "Pouce Yvelines" est une jeune association.

Arrivée de M.CHARBIT 20h45.

### **2/ Approbation des règlements de services de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs.**

Mme MARTIN-THIMOLEON, maire-adjoint déléguée présente les travaux de la commission scolaire.

Le conseil adopte les règlements de service du périscolaire (garderie et TAP) et de l'accueil du périscolaire du mercredi, à l'unanimité.

### **3/ Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la réfection de la cour maternelle.**

Madame le Maire présente la délibération. Les racines de l'arbre se situant dans la cour maternelle détériorent le revêtement. Le coût de la remise en état est estimé à 18000 euros. Une subvention, demandée par Mme le Maire, au titre de la réserve

parlementaire de notre député, à hauteur 7500 euros est possible. Il est demandé au conseil de bien vouloir en délibérer. Le conseil adopte à l'unanimité la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

#### **4/Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la réalisation d'une rampe PMR dans la cour maternelle.**

Monsieur FILLION, Maire adjoint délégué aux travaux présente la délibération : la remise en état de la cour de l'école maternelle permettra la réalisation d'une rampe PMR. Il est également possible de demander une subvention

Le conseil adopte à l'unanimité la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la réalisation d'une rampe PMR dans la cour maternelle.

#### **5/ Modalités des heures supplémentaires et heures complémentaires du personnel communal – année 2016.**

Madame le Maire présente la délibération concernant les modalités des heures supplémentaires et heures complémentaires du personnel communal. Cette délibération est votée annuellement. Pour les titulaires, cela représente 10 heures par an. Pour le non titulaires, il s'agit des heures de remplacement pendant la pause méridienne. Le conseil adopte à l'unanimité la délibération.

#### **6/ Gestion du personnel communal – conditions de remboursement des frais de déplacements des agents**

Madame le Maire présente la délibération. Il s'agit des conditions de remboursements des frais de déplacements des agents, ceux-ci se font sur la base d'une grille officielle.

Le conseil adopte à l'unanimité la délibération.

#### **7/Attribution de bons d'achats pour le personnel communal en fin d'année.**

Madame le Maire présente la délibération : Madame le percepteur demande une délibération du conseil pour l'attribution des bons d'achat pour le personnel communal en fin d'année 2015. Il s'agit d'une régularisation pour 2015 et une proposition pour 2016.

Le conseil adopte à l'unanimité la délibération.

#### **8/ Nomination d'un saisonnier pour espaces verts**

M.FILLION, maire-adjoint délégué aux travaux présente la délibération : un agent technique est en disponibilité jusqu' à la fin de l'été, il y a donc nécessité de recourir pour une durée de 4 mois à un saisonnier. Pour mémoire, en 2008, 3 agents techniques travaillaient à temps plein et un saisonnier était recruté chaque année.

Le conseil adopte à l'unanimité la délibération.

#### **9/ Modification du nombre de titulaires et suppléants pour l'Association pour le Développement de l'Emploi de la Vallée de la Mauldre.**

Madame le Maire présente la délibération : il est nécessaire de voter à nouveau cette délibération car les nouveaux statuts de l'association n'étaient pas encore adoptés lors du Conseil municipal du 24 novembre 2015.

Deux titulaires se présentent :

- Mme DUBOST Jacqueline
- Mme MARTIN-THIMOLEON Laurence

Mme DUBOST Jacqueline est élue à l'unanimité.

Mme MARTIN-THIMOLEON Laurence est élue à l'unanimité.

Deux suppléants se présentent :

- M.DUFAYS Bernard
- M.CHARBIT Jean Christophe

M.DUFAYS Bernard est élu à l'unanimité.

M.CHARBIT Jean Christophe est élu à l'unanimité.

### **10/ Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté Urbaine**

Mme DELAUNAY Catherine se propose comme titulaire. Mme DELAUNAY Catherine est élue à l'unanimité.

Mme MARTIN-THIMOLEON Laurence se propose comme suppléante. Mme MARTIN-THIMOLEON Laurence est élue à l'unanimité.

### **10/ Point sur le Plan Communal de Sauvegarde**

Mme KADOUCH présente un point sur le Plan Communal de Sauvegarde

Il s'agit de remplir un document. Celui-ci a été travaillé en commission. Il faut mettre en place des procédures.

Concernant notre commune les risques majeurs pris en compte par la Préfecture sont :

les risques inondations, transports rails et routes, mouvements de terrain, les risques canicules et grand froid. Concernant les personnes vulnérables il n'y a pas de dispositifs particuliers prévus.

Mme Le Maire souligne l'importance du CCAS qui dans ce cas dispose de toute la liste des personnes « fragiles ».

Mme MARTIN-THIMOLEON, Maire-adjoint déléguée au scolaire précise qu'il conviendra d'y inclure le temps périscolaire (temps de cantine, garderie, TAP).

### **11/ Point sur la Communauté Urbaine**

Madame le Maire fait un point sur les différentes élections qui se sont déroulés à la communauté urbaine : Président et vice-présidents

Mme Maire informe l'assemblée qu'elle fait partie d'un groupe nommé SEINE : Sans Etiquettes Indépendants Non Encarté. Ce groupe se compose de 11 personnes (10 maires et 1 maire-adjoint). Tous les conseillers communautaires perçoivent une indemnité.

M.CHAUVIN indique qu'il n'est plus représentant de la commune au SEY depuis le 01 janvier 2016, date de création de la CU.

Mme Le Maire indique qu'elle ne siège plus au SIEED également depuis la création de la CU.

Le prochain conseil communautaire se déroulera le 24 mars à 20 h.

### **12/ Avis sur la redevance eau**

Madame le Maire indique que la SAUR a proposé que la commune puisse taxer les aulnaysiens sur l'eau. La commission eau propose de ne pas augmenter le prix de l'eau et le conseil approuve à l'unanimité cette décision.

Madame le Maire fait partie de la commission eau à la communauté urbaine.

## Divers

- M. CHAUVIN indique que le SEY va relancer un groupement d'achat gaz pour une durée de trois ans, les communes peuvent y adhérer indépendamment de la communauté urbaine. Ce groupement ne concerne que les collectivités.
- Mme le Maire répond à la question de Mme KADOUCH concernant le retrait du distributeur de pain.

Au moment où cela avait été évoqué en conseil municipal cela n'était pas du tout prévu.

La décision a été prise unilatéralement du jour au lendemain par le boulanger, sans en informer la mairie. Il est à noter que le distributeur était régulièrement vandalisé.

Fin de séance 22h15

La secrétaire  
Laurence MARTIN-THIMOLEON

